

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02724

Numéro SIREN : 504 431 362

Nom ou dénomination : Endrix GRP

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/006096

REQUETE**AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON,

Le soussigné :

Monsieur David HUMBERT agissant en qualité de Président Directeur Général de la Société Endrix GRP,
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 8 134 000 euros,
Dont le siège est à LYON 69007 18 Avenue Félix Faure, 69007 LYON,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 504 431 362,

A l'honneur de vous exposer que :

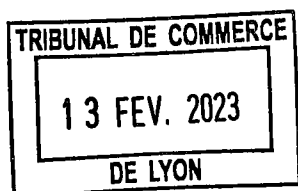
- ◆ le capital de la société sus désignée est divisé en 795 037 actions
- ◆ La Société Endrix GRP envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apports de titres ci-après désignés :
 - 5 000 actions de la Société Endrix HDF (ex ESS EXPERTISE), SAS au capital de 15 000 euros, dont le siège est situé 8Q rue André Chénier 80000 AMIENS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 839 925 021 ; à raison de 3 000 actions apportées par la société CHALOME et 2 000 actions apportées par la société S-COMPANY
 - 59 actions de la Société Endrix IMM, SAS au capital de 9 650 euros, dont le siège est situé 18 avenue Félix Faure 69007 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 478 214 075 ; apportées par la société KYWAN
 - 249 actions de la Société Endrix IDF, SAS au capital de 1 030 000 euros, dont le siège est situé 8 rue d'Athènes 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 331 191 825 ; apportées par la société EXPERT'EASE
- ◆ que l'évaluation des apports en nature doit faire l'objet de rapports établis par un Commissaire désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce du siège de la société intéressée.

En conséquence, le soussigné requiert qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner :

- **la Société Fiduciaire Audit Gestion Expertise Comptable SOFAGEC**
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT FOY LES LYON
452 736 184 RCS LYON

Ayant pour mission :

- ☐ de vérifier et d'évaluer les apports en nature susvisés,
- ☐ d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.



Le président directeur général
Monsieur David HUMBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société Endrix GRP SA, sise 18 avenue Félix Faure 69007 LYON RCS Lyon 504 431 362

Tendant à voir désigner un commissaire aux apports dans le cadre d'une augmentation de son capital social pour apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à son profit.

Vu les dispositions des articles L.225-147, R.210-19, R.225-7 et R.225-136 du code de commerce ;

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports :

La SOCIETE FIDUCIAIRE AUDIT GESTION
EXPERTISE COMPTABLE SOFAGEC
3 rue du Docteur Charles-Gabriel Pravaz 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON

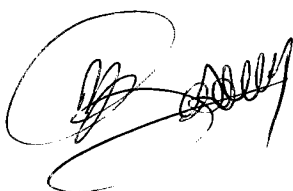
inscrite sur la liste prévue à l'article L. 822-1 du code de commerce,

avec mission de vérifier et d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature envisagés, et d'établir un rapport de ses vérifications et évaluations.

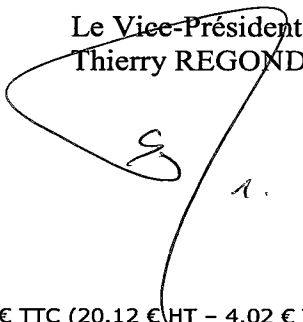
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 14/02/2023

Le greffier,
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.04 € TTC (20.12 € HT – 4.02 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

